



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 25/06/2025  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20250623-D\_2025\_5\_13-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2025\_5\_13**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 30

Date de convocation du : 17 Juin 2025

Présents : 22

**Titulaires** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Examen et approbation  
du programme d'actions Pacte  
Local de Solidarité 2025**

**Pouvoirs** :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François  
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Monsieur Joël FOURNIER, Président de la Communauté de communes, expose à l'assemblée :

Dans le cadre du pacte local des solidarités, les fiches actions 2025 ont été élaborées et seront validées lors d'un COPIL du 02 juillet 2025. L'Etat versera les fonds directement aux collectivités concernées. A leur charge de reverser aux partenaires en charge des actions.

La Communauté de communes étant structure chef de file sur différentes fiche-actions, il convient que le Conseil communautaire acte la répartition suivante pour l'année 2025 :

- FA 1.1. Soutenir les démarches « d'aller vers » les parents les plus fragiles : 25 000 € en faveur du centre socio-culturel Revivre
- FA 1.2. Lieu ressource pour les familles : mieux soutenir et accompagner les enfants et familles précaires : 2 000 € en faveur de l'association llot Z'enfants
- FA 1.3. Mieux accompagner parents-enfants et jeunes adultes en termes de prévention et de santé mentale : 16 521 €
  - Extension de la permanence du psychologue de la Mission Locale à l'ensemble des CDC inscrites dans le PLS
  - Soutien au point écoute famille sur le territoire porté par l'Ecole des Parents et des Educateurs
  - Actions en faveur de la santé mentale sur le territoire (Semaine d'Information sur la Santé Mentale et Formation Premiers Secours en Santé Mentale) portées par le Contrat Local de Santé
- FA 2.1. Soutenir l'électrification des vélos des particuliers : 5000 € en faveur de l'association Pignon Libre, avec une participation maximale de 500 € de la collectivité (en attente d'un arbitrage de l'Etat qui pourrait ne plus exiger cette participation).
- FA 2.2 : Proposer des navettes pour accéder à des services d'aide alimentaire : 3500 € en faveur des Restos du cœur
- FA 4.1 : Proposer un accueil de jours pour des personnes en grande précarité, action conventionnée directement entre l'Etat et Alliances Générationnelles.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250623-D\_2025\_5\_13-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres

- **APPROUVE** la répartition des financements décrite ci-dessus ; ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de la décision modificative au budget principal 2025.

- **PREND NOTE** de la participation maximale de 500 € de la collectivité.

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision et à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le